

Prix de l'alimentation

alimentaire qui leur convient étant donné les prix actuels. Nous savons cela.

Nous savons aussi qu'il faudra recourir à de nouvelles méthodes, malgré les difficultés que cela comporte. Nous savons qu'il faut se mettre à l'œuvre dans ce sens et que le Canada n'est pas le premier pays à prendre le départ dans ce domaine. Il n'y a aucun sens, d'après moi, à se retrancher derrière la constitution et à dire que nous aimerions faire telle chose, mais que le gouvernement fédéral n'en a pas le pouvoir. Il suffit de retourner en arrière, et de quelques années seulement, pour se rendre compte du grand nombre de domaines au sujet desquels le gouvernement fédéral partageait son autorité avec celle des provinces, par exemple les routes, l'assistance frais médicaux, le logement et bien d'autres. Sans doute les mêmes arguments l'avaient-ils emporté au début. On disait: Nous aimerions faire ceci mais ce serait anticonstitutionnel; nous ne pouvons intervenir parce que l'autorité est essentiellement locale, l'initiative est locale ou provinciale.

Et pourtant la route transcanadienne et les grandes autoroutes, l'assurance frais médicaux et le logement sont de plus en plus considérés de nos jours comme des responsabilités tripartites, exigeant la participation des trois paliers de gouvernement. Nous en sommes arrivés là par la négociation, la délégation de pouvoirs d'un niveau de gouvernement à l'autre et, surtout, par la volonté d'agir. Je prétends que si le gouvernement actuel a la volonté de présenter une mesure législative traitant vraiment des prix de l'alimentation, il trouvera le moyen de le faire en respectant la constitution. Toute prétention contraire n'est pas un argument et elle disparaîtra dès sa confrontation avec tout précédent que nous voudrions bien examiner.

Si nous cherchons une solution de rechange, celle que nous proposons est la seule possible et la seule pratique, la seule qui offre une possibilité d'action à ce moment-ci. Les autres solutions de rechange sont celles-ci: Premièrement, laisser la nature suivre son cours. Personne, à l'exception peut-être d'un ou deux ministres, ne tiendrait à défendre cette méthode, car, nous l'avons constaté, lorsqu'on laisse la nature suivre son cours, il aboutit à longue échéance à une hausse des prix de l'alimentation. Deuxièmement, le blocage de 90 jours. Nous n'avons pas encore entendu de commentaires de nos amis de droite. Peut-être nous feront-ils savoir aujourd'hui ce qu'ils feraient une fois amorcé le blocage de 90 jours, ce qu'ils feraient à la fin de la période, et le reste. Ils ont certainement entendu parler de l'expérience tentée par M. Nixon de bloquer les prix pendant 90 jours et ils savent certainement qu'aux États-Unis, les prix de l'alimentation continuent d'augmenter. Ils ne souhaitent certainement pas faire subir au public canadien cette expérience inutile lorsque nous avons sous les yeux celle tentée chez nos voisins du Sud.

M. Danforth: L'honorable représentante a-t-elle lu le rapport américain et connaît-elle l'indice des prix là-bas?

Mme MacInnis (Vancouver-Kingsway): Oui, monsieur l'Orateur, et je ne pense pas que cela nous donne l'envie de geler des prix élevés pendant 90 jours pour nous retrouver ensuite à notre point de départ.

M. Baker: Vous n'avez pas lu le rapport.

[Mme MacInnis (Vancouver-Kingsway).]

Mme MacInnis (Vancouver-Kingsway): Avant tout, nous sommes opposés à cette méthode de persuasion. J'ai déjà parlé de la désastreuse expérience de la Commission des prix et des revenus qui s'est réduite à persuader les puissants et à imposer des obligations légales aux boucs émissaires, soit aux économiquement faibles. Si tous les députés voulaient y réfléchir, ils admettraient que la création de la Commission de révision des prix que nous proposons est la seule façon possible de commencer. Une fois cela fait et essayé, si nous nous apercevions qu'un contrôle des revenus était nécessaire, nous pourrions prendre d'autres mesures. Mais veuillez noter dès maintenant que nous continuerons à répéter ce que nous avons toujours dit, soit que nous ne permettrons pas qu'on choisisse un groupe de travailleurs dont on fera des victimes en gelant leurs revenus. S'il faut que les revenus soient gelés, alors toutes les formes de revenus doivent l'être également, c'est-à-dire les salaires, traitements, loyers, intérêts, bénéfices, etc.

M. Baker: Nous sommes d'accord.

Mme MacInnis (Vancouver-Kingsway): Vous êtes d'accord, mais M. Nixon ne l'était pas. Il s'est limité aux salaires et cela n'a pas très bien réussi.

Une voix: Ne le croyez pas non plus.

Mme MacInnis (Vancouver-Kingsway): Je ne les crois pas et je ne pense pas que nous en entendions beaucoup parler par la suite, bien que j'espère le contraire.

Il est essentiel d'intervenir rapidement car les économiquement faibles ne peuvent absolument pas attendre. C'est pourquoi j'aimerais évoquer brièvement la recommandation n° 5 du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation que j'estime particulièrement importante et qui s'établit ainsi:

Nous recommandons que le gouvernement fédéral en collaboration avec les différents gouvernements provinciaux étudie la possibilité de lancer des programmes à frais partagés permettant aux gens à faible revenu de bien se nourrir.

Le Comité est d'avis que des programmes devraient permettre la distribution directe de denrées alimentaires à des groupes particuliers, c'est-à-dire principalement aux enfants, aux vieillards, aux personnes qui ne peuvent quitter leur foyer, et aux nécessiteux.

Cette recommandation est extrêmement importante. Je crois que c'est là l'avis de tous les membres du comité sur les tendances des prix de l'alimentation.

Qu'il me soit permis de dire ce que, selon les membres de notre parti, cette recommandation implique. Elle incite les provinces et les municipalités à hausser les versements de bien-être du supplément nécessaire pour l'augmentation des allocations d'alimentation propre à assurer aux prestataires du bien-être un régime alimentaire convenable et, sans égard au régime d'assistance publique du Canada, le gouvernement fédéral s'engagerait à verser 100 p. 100 du supplément à cette fin. Une telle subvention, notamment pour le consommateur à faible revenu, serait le pendant des subventions à l'intention des producteurs, que nous avons déjà exposées.

En deuxième lieu, cette recommandation aiderait les organismes bénévoles, comme les missions, la popote roulante, les associations de personnes âgées et ainsi de suite.